

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

20 novembre 2017 – n° 03
170098

ECOPARC DES GRANDES CROISSETTES - CLOTURE DES COMPTES DE L'OPERATION ET QUITUS A LA SOLOREM

Par traité de concession en date du 17 décembre 2007, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges a confié l'aménagement de l'Ecoparc des Grandes Croisettes à la SEV, pour une durée de 10 ans, afin d'y développer des activités artisanales et de services de type médico-social. Cet aménagement devait permettre de desservir et de viabiliser les différents lots et également de répondre à des objectifs qualitatifs, notamment en termes d'aménagement paysager.

Par délibération en date du 19 Septembre 2014, la Ville a décidé de procéder à la clôture de cette concession, seul l'aménagement de la tranche 1 ayant été réalisé.

Par décision de leurs Assemblées Générales Extraordinaires respectives du 21/09/16 et du 04/10/16, la SEV a fait l'objet d'une fusion absorption par la SOLOREM, à effet du 04 Octobre 2016. En conséquence, la SOLOREM se substitue désormais à la SEV dans l'ensemble des droits et obligations résultant de la présente convention de concession.

Un rapport de liquidation faisant état de l'avancement physique et financier de l'opération et un bilan de clôture ont été établis par la SOLOREM.

La remise des terrains propriété de la Société a fait l'objet d'un acte administratif avec la Ville en date du 22 juin 2016.

Le bilan financier de clôture arrêté au 01/03/17 fait apparaître :

- un total de dépenses de 1 710 535,39 € HT,
- un total de recettes de 1 801 036,61 € HT, dont 898 520 € de participation de la collectivité,
- un résultat d'opération bénéficiaire de 90 501,22 €.

LE CONSEIL

Après avoir entendu les explications du Maire,

DECIDE

- de prendre acte du transfert du traité de concession ci-dessus évoqué au profit de la SOLOREM, suite à la fusion-absorption par cette dernière de la SEV à compter du 04/10/16.

- d'approuver le rapport de liquidation et le bilan de clôture présentés par la Société et de lui donner quitus définitif de sa mission

- d'autoriser la signature ultérieure d'un acte rectificatif, sans conséquence financière, à l'acte de cession des terrains du 22/06/16, visant à en régulariser le régime fiscal.

- de procéder au recouvrement du résultat bénéficiaire dégagé, d'un montant de 90 501,22 €, conformément aux dispositions de l'article 24.2.1 du traité de concessions susvisé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

The image shows a circular official seal of the Municipality of Saint-Dié-des-Vosges. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and the number '(88)'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'David Valence'.

David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 29

Procurations..... 5

Absence..... 1

Séance du 20 novembre 2017

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI (*arrivée au point n°4 – Procuration à V. Benoît*), Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG (*arrivée au point n°4 – Procuration à C. Kiener*), Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUDA, Sabriya CHINOUNE, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Nadia ZMIRLI (*a quitté la séance au point n° 8 – Procuration à JL Bourdon*), Sébastien ROCHOTTE, Nathalie TOMASI.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Jacqueline THIRION	à	Françoise LEGRAND
Ousseynou SEYE	à	Nicolas BLOSSE
Mustafa GUGLU	à	Bruno TOUSSAINT
Ramata BA	à	Christine URBES

Absent :

Pierre JEANNEL

Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.